

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 22 novembre 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de la Fonction publique :

« Selon les estimations de la Chambre des salariés, 18% des agents travaillant pour l'État dans le secteur public ont déjà été victimes de harcèlement moral sur leur lieu de travail. Cependant, les instruments disponibles pour assister les victimes de harcèlement moral dans la fonction publique restent limités. En particulier, une commission spéciale indépendante en matière de harcèlement de la fonction publique n'est plus en service depuis qu'elle a été déclarée anticonstitutionnelle en 2014 parce qu'elle n'était pas accessible aux agents communaux. »

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le ministre de la Fonction publique :

- Quelle est votre analyse de la situation actuelle en matière de harcèlement moral dans la fonction publique ? Quelles tendances ou évolutions principales observez-vous ?
- Quelles mesures concrètes le ministre envisage-t-il pour lutter efficacement contre le phénomène du harcèlement moral dans la fonction publique?
- L'ancienne commission spéciale, déclarée anticonstitutionnelle en 2014, influence-t-elle vos réflexions ou actions concernant le harcèlement moral dans la fonction publique? Envisagez-vous de modifier les textes de loi pour lever l'anticonstitutionnalité et rétablir cette commission en tant qu'instance indépendante? »

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Gusty GRAAS
Député



Fernand ETGEN
Député